



# Matane

## PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Avril 2014

## **MOT DU MAIRE**

La Ville de Matane a adopté l'année dernière son sixième plan d'action visant l'intégration des personnes vivant avec un handicap. En 2014, malgré le fait que la population de la ville n'est pas supérieure à 15 000 personnes selon le dernier décret publié par le gouvernement du Québec, le conseil municipal a tout de même exprimé son désir que le présent plan d'action soit adopté. Ceci témoigne de la volonté des membres du conseil à viser une pleine intégration des personnes vivant avec un handicap.

Le présent document énonce des actions concrètes que la Ville a réalisées au cours de la dernière année. La préoccupation visant l'intégration des personnes handicapées est déjà présente de façon générale dans les différents services.

L'adoption de ce plan d'action est en lien avec le processus de planification stratégique réalisé par la Ville de Matane. La mission de la Ville est d'offrir aux Matanais des services de qualité, en soutenant et stimulant son développement économique, culturel, social et touristique, tout en privilégiant une approche de développement durable et en respectant la capacité de payer de ses citoyens. À l'égard du milieu de vie, l'enjeu est d'offrir aux Matanais un milieu de vie plus urbain et plus culturel en priorisant une approche de développement durable.

Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des personnes qui ont collaboré à l'élaboration de ce document, en particulier les membres du comité de mise en œuvre ainsi que les directeurs et les responsables des différents services de la Ville.

Jérôme Landry  
Maire

## **INTRODUCTION**

La Ville de Matane a réalisé au cours des dernières années des actions pour intégrer les personnes handicapées. À titre d'exemple, le parc immobilier sous la gestion de la Ville est composé de bâtiments construits en majorité il y a plus de trente ou quarante ans. Ces bâtiments ont été construits à une époque où les préoccupations relatives à l'intégration des personnes handicapées étaient peu d'actualité. Depuis plusieurs années, lors de travaux de réfection, la Ville tient compte des besoins des personnes handicapées.

Malgré ces actions, la Ville est consciente qu'il y a encore beaucoup de travail à faire. La Ville est disposée à poursuivre ses actions en fonction des moyens dont elle dispose. À ce sujet, nous invitons toute personne à nous faire part des obstacles rencontrés par les personnes handicapées et des moyens éventuels permettant de les résoudre.

La mise en œuvre de ce plan d'action permettra d'accentuer les actions et de développer auprès de chacun des services une réflexion plus pointue sur les besoins des personnes vivant avec un handicap, en vue de favoriser leur pleine intégration. Avec ce plan d'action, la Ville de Matane s'engage donc à poursuivre et à intensifier ses actions en vue de réduire les obstacles à l'intégration des personnes vivant avec un handicap.

## **LE PORTRAIT DE L'ORGANISATION ET DE SES PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉS**

La Ville de Matane emploie environ 125 personnes qui offrent des services à une population d'environ 14 500 habitants. Les services sont regroupés comme suit : la Direction générale (qui inclut les ressources humaines et les communications), les Services administratifs (trésorerie), le Service du greffe et du contentieux, le Service de l'entretien du territoire, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le Service de la sécurité publique et le Service de la gestion du territoire.

La Direction générale coordonne le travail de l'ensemble des services de la Ville. Un des mandats importants de la Direction générale est le développement économique, où le principal objectif est d'attirer les entreprises de l'extérieur du territoire à s'implanter à Matane afin d'augmenter les investissements et stimuler la création d'emplois. La Direction générale regroupe également la gestion des ressources humaines, dont les principaux mandats sont la gestion des relations de travail, l'équité salariale, la dotation et la planification des ressources humaines, la santé et la sécurité au travail ainsi que la formation des employés. La Direction générale comprend aussi les communications dont le principal mandat est de coordonner les communications de l'organisation, et ce, tant à l'externe qu'à l'interne.

Les Services administratifs ou trésorerie s'occupent de la gestion du budget, de la taxation des différents immeubles, de la paie et du régime de retraite.

Le Service du greffe et du contentieux est responsable de la préparation des commissions permanentes et des séances publiques du conseil municipal. Ce service s'occupe entre autres des processus d'appels d'offres, des archives, des réclamations, de la rédaction de dispositions réglementaires et prépare des avis à l'intention des différents services de la Ville.

Le Service de l'entretien du territoire a comme mandat de s'occuper de toutes les infrastructures municipales. Pour ce faire, il y a cinq (5) secteurs d'activités à savoir : l'administration du service, les véhicules et la machinerie, l'aqueduc et l'égout, la voirie et la signalisation ainsi que les bâtiments et les parcs. Le département « véhicules et machinerie » s'occupe principalement de la gestion de la flotte d'équipements au complet, que ce soit la machinerie lourde, légère ou les véhicules outils. Étant donné que la majorité des équipements sont loués du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER), celui-ci travaille en partenariat avec notre département de machinerie. Le département « aqueduc et égout » s'occupe de l'entretien des réseaux municipaux, des nouveaux branchements et du respect des normes reliées à l'eau potable ainsi qu'aux eaux usées. Tous les réseaux des conduites souterraines sont sous sa responsabilité. Il voit à l'entretien des stations de pompage et des étangs aérés de tous les secteurs de la ville, jusqu'à l'usine d'épuration, y compris les eaux usées du lieu d'enfouissement technique (LET). Le département « voirie et signalisation » s'occupe de tout l'entretien des routes pavées et des routes de gravier, le déneigement de toutes les routes, la préparation des terrassements, toute la signalisation de la ville ainsi que la tonte des pelouses et le fauchage des abords de chemin. Ce département est très sollicité lors de mesures d'urgence. Le département « bâtiments et parcs » s'occupe pour sa part de l'entretien structural, électrique et mécanique, de tous les édifices appartenant à la Ville. L'entretien et la plantation d'arbres et de fleurs relèvent de ce département, ainsi que

tout l'entretien des jeux, clôtures, gloriettes, ameublements et autres articles de parcs. Enfin, pour ce qui est de l'administration, sa charge est de superviser tous les autres départements et d'assurer un bon fonctionnement global du Service de l'entretien du territoire.

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est responsable de la gestion des activités relatives à la bibliothèque, à la culture, aux équipements récréatifs et aux sports et loisirs.

Le Service de la sécurité publique est responsable de la sécurité incendie. Le service regroupe une division formation, une division opération ainsi qu'une division prévention et inspection. Ce service est également responsable de la surveillance des stationnements, de la fourrière municipale et des brigadiers scolaires.

Quant au Service de la gestion du territoire, il regroupe trois composantes principales à savoir l'environnement, le génie et l'urbanisme. Les principales tâches de la division environnement sont la gestion du lieu d'enfouissement technique et de l'écocentre, la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire, la gestion des contrats de collecte et d'enfouissement, la planification des campagnes de sensibilisation à l'environnement (3RV, économie d'eau potable, protection des bandes riveraines, réduction des gaz à effet de serre) et à la récupération des matières recyclables, la planification et le suivi du plan de gestion des matières résiduelles, la demande de certificats d'autorisation et l'intégration des principes de développement durable dans les activités de la Ville. Les principales activités de la division génie sont la gestion des cours d'eau, l'estimation des projets, la préparation du programme triennal d'immobilisations, la demande de certificats d'autorisation, la préparation des plans et devis, la gestion des contrats, le support technique et terrain aux autres départements, le maintien à jour de la base de données ainsi que la réalisation de divers travaux comme l'arpentage, la recherche de fuites, la localisation de conduites, la surveillance bureau et chantier de projets ainsi que la préparation des plans tels que construits. Enfin, la mission de la division urbanisme est le soutien et l'accompagnement des citoyens, des promoteurs et des organisations dans la réalisation de leur projet. Le service doit également planifier l'aménagement et le développement du territoire (plan d'urbanisme, règlements d'urbanisme, etc.) ainsi qu'assurer la gestion des propriétés municipales. Le personnel du service doit entre autres délivrer les permis et les certificats, appliquer la réglementation municipale, réaliser une partie du travail liée à l'évaluation foncière et assurer la gestion de programmes d'amélioration de l'habitat dont au niveau du programme d'aide financière et technique pour la rénovation de bâtiments au centre-ville.

## LA REVUE DES MESURES PRISES AU COURS DE L'ANNÉE 2013

Le présent document présente les actions réalisées par la Ville de Matane au cours de l'année 2013 en lien avec les problématiques identifiées dans le plan d'action.

### 1) L'accessibilité des lieux et des édifices publics

#### Fin des travaux au Colisée Béton Provincial et installation de la signalisation

Ce projet de rénovation est complété. Il s'agit d'un projet majeur de rénovation et de mise aux normes de l'édifice qui porte maintenant le nom de Colisée Béton Provincial. Le coût total du projet de modernisation est d'environ 16,5 millions \$. Les besoins des personnes handicapées ont été considérés dans le cadre de ce projet de réfection.

La signalisation finale indiquant notamment les espaces réservés aux personnes handicapées ainsi qu'aux accompagnateurs a été installée à l'intérieur du bâtiment.



Ajout de la signalisation indiquant les espaces réservés aux personnes handicapées ainsi qu'aux accompagnateurs dans le module Alain-Côté



Ajout de la signalisation indiquant les espaces réservés aux personnes handicapées dans le module Serge-Bernier

### Modifications à des trottoirs

Comme à chaque année, des travaux de réfection de trottoirs ont été réalisés. Lors de ces réfections, les travaux requis pour rendre accessibles et adapter les trottoirs sont réalisés, et ce, principalement aux intersections. Des modifications ont notamment été réalisées en bordure de la rue Rouleau.



Réfection d'un trottoir à l'intersection de la rue de la Gare et de la rue Saint-Pierre

## Travaux sur la route 132 en collaboration avec le ministère des Transports

Le ministère des Transports a prévu des interventions afin notamment d'assurer une meilleure sécurité des piétons dans l'axe de la route 132. Des passages pour piétons ont notamment été ajoutés.

La Ville a complété les travaux sur des trottoirs afin de les rendre accessibles. Ceux-ci sont situés à l'intersection de l'avenue du Phare Ouest et de l'avenue Fraser, de l'avenue Saint-Jérôme et de l'avenue D'Amours. Ces travaux ont débuté en 2012.



Réfection d'un trottoir à l'intersection de l'avenue D'Amours et de l'avenue du Phare Est (route 132)

## **2) L'habitation**

### Projet de construction d'un immeuble avec des logements adaptés

Le comité conjoint composé de représentants notamment du CSSS, du CRDI, de l'ADHG, de l'OMH et de la Ville s'est réuni afin d'identifier des solutions pour favoriser l'augmentation du nombre de logements adaptés pour les personnes vivant avec un handicap. Le comité a ciblé comme priorité la construction d'un nouveau bâtiment d'une vingtaine de logements adaptés pour accueillir des personnes vivant avec un handicap. Un terrain a été acquis par la Ville afin de permettre la réalisation de ce projet. Il s'agit d'un investissement d'environ 100 000 \$. Une esquisse préliminaire du bâtiment a notamment été réalisée par un architecte. Une demande d'aide financière a été déposée par le comité à la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du programme AccèsLogis.



### Livraison de programmes d'adaptation de bâtiments

Comme elle le fait depuis plusieurs années, la Ville a poursuivi la livraison du Programme d'adaptation de domicile (PAD) pour les personnes vivant avec un handicap selon l'entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ). En 2013, environ une dizaine de dossiers ont été traités dans le cadre de ce programme.

### **3) La sécurité en milieu résidentiel**

Le Service de la sécurité publique a transféré la responsabilité du programme Aîné(e) Matin au Centre d'action bénévole de Matane. Cet organisme s'occupe de la gestion et de la promotion de ce programme qui a pour but de contacter tous les matins les personnes inscrites afin de s'assurer de leur sécurité.

### **4) Le transport**

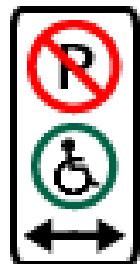
La Ville poursuit son adhésion à la corporation du transport adapté et assume sa participation financière. En 2013, il s'agit d'une somme d'environ 50 000 \$.

Par ailleurs, la Ville s'est entendue avec des organismes pour offrir des services de transport aux personnes à mobilité réduite dans le cas d'évacuations en mesures d'urgence.

### **5) La signalisation et le stationnement**

#### Contrôle des stationnements réservés

Le Service de la sécurité publique a porté une attention particulière quant à l'occupation des stationnements réservés à l'usage exclusif des personnes handicapées. Depuis quelques années, un préposé est engagé à temps complet afin d'effectuer la surveillance des aires de stationnement. Cette mesure a amélioré la surveillance et l'application de la réglementation par rapport aux espaces de stationnement réservés à l'usage exclusif des personnes handicapées. En 2013, une quarantaine de contravention ont été émises.



#### Inspection des cases réservées

Les stationnements réservés à l'usage exclusif des personnes handicapées localisés sur des propriétés appartenant à la Ville ont été inspectés. Des travaux ont été réalisés afin de corriger certaines anomalies. Les cases ont notamment été repeintes au cours des derniers mois.

Deux cases réservées à l'usage exclusif des personnes handicapées ont été ajoutées sur le stationnement public situé au centre-ville près de la Résidence des Bâisseurs afin de faciliter notamment l'accès à un nouveau commerce.

De plus, dans le stationnement public, une zone de débarcadère a été aménagée près de l'entrée principale de cette résidence afin de favoriser un accès plus sécuritaire lorsque notamment des résidents descendent de l'autobus adapté.



Ajout de deux cases réservées à l'usage exclusif des personnes handicapées au centre-ville

#### Ajout de passages pour piétons sur la rue de la Gare

À la suite d'une requête, des passages pour piétons ont été aménagés sur la rue de la Gare à l'intersection avec la rue Bergeron et à l'intersection avec la rue Saint-Jean afin de faciliter notamment l'accès à un centre de la petite enfance. Les trottoirs ont dû être modifiés.



Ajout d'un passage pour piétons sur la rue de la Gare à l'intersection avec la rue Bergeron

### Ajout d'un passage pour piétons sur la rue Saint-Joseph

À la suite d'une demande, un passage pour piétons a été aménagé incluant la modification des trottoirs sur la rue Saint-Joseph à l'intersection avec la rue Côté afin de faciliter notamment au Pavillon de la Cité qui regroupe plusieurs organismes communautaires.



Ajout d'un passage pour piétons sur la rue Saint-Joseph à l'intersection avec la rue Côté

### Amélioration de la sécurité à deux passages pour piétons

Une meilleure signalisation a été ajoutée à deux passages pour piétons pour les rendre plus sécuritaire. D'abord, au centre-ville, des bollards ont été ajoutés au passage pour piétons situé à l'intersection de l'avenue Saint-Jérôme et de la rue Otis près de la Place des Générations. Ensuite, des panneaux de signalisation et des bollards ont été ajoutés au passage pour piétons situé à l'intersection de l'avenue Saint-Rédempteur et de la rue Thibault afin d'améliorer la visibilité.



Amélioration de la signalisation au passage pour piétons situé sur l'avenue Saint-Jérôme près de la Place des Générations

## Ajout de garde-corps au pont menant au parc des Îles

Afin d'améliorer la sécurité et l'accès, des garde-corps ont été ajoutés au pont enjambant la rivière Matane et qui permet l'accès au parc des Îles qui s'avère un équipement récréatif stratégique au centre-ville. Les coûts de fabrication et d'installation s'élèvent à environ 5000 \$.



Garde-corps installés sur le pont menant au Parc des Îles

## **6) L'emploi**

La Ville maintient son adhésion aux principes d'équité en emploi notamment lors du processus de dotation de personnel.

## **7) Les loisirs, la culture, la vie communautaire et le tourisme**

La recherche de financement et de différentes solutions demeurent d'actualité afin de mettre en place des sommes pour embaucher des ressources spécialisées dans le but d'encadrer les personnes handicapées dans le cadre des activités du camp de jour qui se tiennent en période estivale.

À l'été 2013, dans le cadre des activités du camp de jour, cinq moniteurs ont été embauchés à titre d'accompagnateurs. Ils ont été assignés à l'encadrement de sept personnes handicapées. Ainsi, toutes les demandes reçues ont été acceptées. Une bonne partie du mandat de la coordonnatrice-adjointe du camp consiste à assurer la supervision de cette clientèle.

Le salaire des moniteurs accompagnateurs a été bonifié par rapport aux autres moniteurs du camp de jour. La Ville a assumé le salaire de deux moniteurs accompagnateurs. Le travail de recherche de financement a permis à la Ville de s'assurer de la participation financière de deux organisations. L'Unité régionale loisir et sport du Bas-Saint-Laurent a versé un montant de 3 018 \$ et la Fondation Tanguay a contribué pour une somme de 8 500 \$.

## **8) Les communications**

L'adoption du plan d'action 2013 visant l'intégration des personnes vivant avec un handicap a été publicisée. Le plan d'action est disponible sur le site web de la Ville.

## **9) L'administration municipale**

La Ville de Matane a maintenu un coordonnateur et un comité de suivi composé de différents intervenants afin de favoriser la mise en œuvre du plan d'action malgré qu'aucune disposition légale ne l'y oblige.

Pour chaque action indiquée dans le plan, un directeur ou un responsable de service est identifié. Celui-ci a pour mandat de mesurer régulièrement le niveau de réalisation d'une action.

Enfin, dans le cadre du processus de délivrance des permis et des certificats, un dépliant de sensibilisation et de promotion du concept de l'accessibilité universelle est distribué aux requérants lorsqu'il s'agit d'un projet de rénovation ou de construction.

Enfin, la Ville de Matane a accueilli du 22 au 25 août 2013 un événement sportif d'envergure internationale à savoir une course de paracyclisme. L'implication de la Ville a été très importante. L'investissement financier est estimé à environ 135 000 \$.



Course au centre-ville à l'intersection de l'avenue Saint-Jérôme et de la rue du Bon-Pasteur

## L'IDENTIFICATION DES MESURES ENVISAGÉES POUR L'ANNÉE 2014 ET LES ANNÉES SUIVANTES

*Identification, par secteur d'activité, des obstacles à l'intégration des personnes vivant un handicap et des mesures envisagées dans le but d'éliminer ces mêmes obstacles*

<b>Obstacles à l'intégration</b>	<b>Mesures envisagées</b>	<b>Échéancier</b>
<b>Secteur d'activité : 1) L'accessibilité des lieux et des édifices publics</b>		
1.1 L'hôtel de ville est difficilement accessible aux personnes handicapées.	1.1 Réaliser les travaux suivants à savoir l'installation d'une plateforme élévatrice dans l'entrée ouest du bâtiment; la modification des salles de toilettes (hommes et femmes) au sous-sol de l'hôtel de ville afin de les rendre accessibles; dans la salle civique, la transformation de la cuisinette en salle de toilettes et l'aménagement d'une nouvelle cuisinette. Coût du projet : 220 000 \$	À déterminer
1.2 L'accessibilité de certains trottoirs aux personnes handicapées est problématique.	1.2.1 Poursuivre les travaux visant à rendre accessibles et à adapter les trottoirs lors des travaux de réfection ou lors de nouveaux aménagements. Coût d'aménagement d'un trottoir abaissé à une intersection : 1200 \$	Continu
1.3 L'accessibilité du Pavillon de la cité aux personnes handicapées doit être améliorée.	1.3.1 Évaluer la possibilité d'ajouter un ascenseur donnant accès au sous-sol et au 2 <sup>e</sup> étage du bâtiment.	2015
	1.3.2 Ajouter à l'extérieur du bâtiment une rampe donnant accès à la partie appelée « annexe ».	2015
	1.3.3 Installer un système d'ouverture automatique des portes. Coût : 5000 \$	2015
1.4 La signalisation sonore doit être améliorée à l'égard du feu de circulation à l'intersection de l'avenue Saint-Jérôme et de la rue du Bon-Pasteur.	1.4.1 Ajouter un deuxième signal sonore au feu de circulation. Coût : 6000 \$	2014
1.5 À la piscine, les portes des vestiaires hommes et femmes menant à la piscine sont trop étroites ce qui rend difficile le passage d'un fauteuil.	1.5.1 Modifier les portes d'accès afin de permettre le passage sans obstacle d'un fauteuil dans les vestiaires hommes et femmes Coût : À déterminer	2014

**Identification, par secteur d'activité, des obstacles à l'intégration des personnes vivant un handicap et des mesures envisagées dans le but d'éliminer ces mêmes obstacles**

<b>Obstacles à l'intégration</b>	<b>Mesures envisagées</b>	<b>Échéancier</b>
1.6 A la piscine, il manque un banc dans un vestiaire afin de permettre aux personnes handicapées de prendre une douche.	1.6.1 Ajouter un second banc de façon à ce que chaque vestiaire soit équipé d'un banc permettant aux personnes handicapées de prendre une douche.	2014
1.7 L'accès à une passerelle située au parc des Îles peut-être difficile pour les personnes handicapées	1.7.1 Ajouter des garde-corps sur une passerelle au parc des îles afin de faciliter le déplacement des personnes handicapées.	2014
<b>Secteur d'activité : 2) L'habitation</b>		
2.1 Le manque de logements adaptés pour les personnes handicapées.	2.1.1 Poursuivre les travaux du comité conjoint regroupant notamment des représentants du CSSS, du CRDI, de l'ADHG et de l'OMH afin de construire des nouveaux logements adaptés pour les personnes handicapées.  2.1.2 Poursuivre la livraison du programme d'adaptation de domiciles (PAD) par la Ville de Matane dans le but d'adapter des logements.	En attente budget SHQ  Continu
<b>Secteur d'activité : 3) La sécurité en milieu résidentiel</b>		
3.1 La présence de bâtiments ne respectant pas certaines normes de construction dont à l'égard de la sécurité incendie.	3.1.1 Valider les plans des nouvelles constructions afin de s'assurer que les normes relatives à la sécurité incendie sont intégrées.	Continu
<b>Secteur d'activité : 4) Le transport</b>		
4.1 La difficulté pour les personnes handicapées de se déplacer.	4.1.1 Poursuivre la participation financière de la Ville pour le transport adapté et présence d'un élu de la Ville sur le comité consultatif.	Continu
4.2 Le maintien d'un service de transport adapté aux personnes handicapées en cas de mesures d'urgence.	4.2.1 Maintenir les ententes au niveau du transport adapté et avec l'ADHG pour offrir des services aux personnes handicapées dans le cas d'évacuations en mesures d'urgence.	Continu

**Identification, par secteur d'activité, des obstacles à l'intégration des personnes vivant un handicap et des mesures envisagées dans le but d'éliminer ces mêmes obstacles**

<b>Obstacles à l'intégration</b>	<b>Mesures envisagées</b>	<b>Échéancier</b>
<b>Secteur d'activité : 5) La signalisation et le stationnement</b>		
5.1 Le manque de respect à l'égard des cases de stationnement réservées aux personnes handicapées qui sont occupées par des personnes ne possédant pas un handicap.	5.1.1 Surveiller de façon accrue le respect des normes quant à l'occupation des stationnements réservés aux personnes handicapées.	Continu
5.2 La signalisation doit être améliorée et plus sécuritaire à l'intersection de l'avenue Saint-Jérôme et de l'avenue du Phare Ouest.	5.2.1 Améliorer la signalisation avec l'ajout notamment d'un panneau lumineux et la modification du marquage au sol. Coût : 6000 \$	À déterminer à la suite des travaux de réfection de la voie de circulation prévue en 2014
<b>Secteur d'activité : 6) L'emploi</b>		
6.1 L'intégration et le maintien en emploi de travailleurs handicapés à la Ville de Matane.	6.1.1 Poursuivre l'adhésion de la Ville de Matane aux principes d'équité en emploi notamment lors du processus de dotation du personnel.	Continu
<b>Secteur d'activité : 7) Les loisirs, la culture, la vie communautaire et le tourisme</b>		
7.1 Le manque d'encadrement des personnes handicapées participant aux activités du camp de jour.	7.1.1 Rendre disponibles des moniteurs afin d'encadrer les personnes handicapées dans le cadre des activités du camp de jour. En 2014, des animateurs seront dédiés à l'encadrement de jeunes vivant avec un handicap (l'objectif est de rendre disponible 6 moniteurs afin d'accueillir 11 participants). Coût : 16 000 \$	Continu
	7.1.2 Rechercher du financement afin d'embaucher des ressources spécialisées au camp de jour (Fondation Tanguay et URLS pour un total de 11 500 \$).	Continu
	7.1.3 Prévoir qu'une partie de la tâche de la coordonnatrice adjointe consiste à assurer le suivi des moniteurs-accompagnateurs.	Continu
7.2 Le manque de formation des moniteurs du camp de jour qui encadrent les enfants handicapés.	7.2.1 Bénéficier du soutien du CRDI à l'égard de l'accompagnement et de la formation des moniteurs du camp de jour.	Continu



**Identification, par secteur d'activité, des obstacles à l'intégration des personnes vivant un handicap et des mesures envisagées dans le but d'éliminer ces mêmes obstacles**

<b>Obstacles à l'intégration</b>	<b>Mesures envisagées</b>	<b>Échéancier</b>
7.3 La fréquentation des établissements sportifs, culturels et touristiques par les personnes handicapées doit être améliorée.	7.3.1 Collaborer avec l'Unité régionale loisir et sport du Bas-Saint-Laurent pour la mise en place du projet de vignette d'accompagnement en loisir (promoteur du projet : l'URLS-BSL	Continu
7.4 La faible intégration des personnes handicapées aux activités de la piscine municipale.	7.4.1 Assurer une intégration des personnes handicapées dans les groupes réguliers à la piscine.	Continu
	7.4.2 Réserver gratuitement la piscine à l'ADHG afin de souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées.	Continu
	7.4.3 Assurer une meilleure participation des classes spécialisées à la piscine.	Continu
<b>Secteur d'activité : 8) Les communications</b>		
8.1 L'information relativement à l'intégration des personnes handicapées doit être améliorée.	8.1.1 Diffuser des articles favorisant l'intégration des personnes handicapées dans les journaux locaux.	Continu
	8.1.2 Faire la promotion du plan d'action 2014 visant l'intégration des personnes handicapées dont : aviser les citoyens de l'existence du plan d'action par le biais des journaux locaux, rendre disponible le plan d'action sur le site Internet de la ville, transmettre le plan d'action aux organismes qui oeuvrent auprès des personnes vivant avec un handicap.	2014
8.2 La diffusion de l'information quant à des fermetures temporaires de rues doit être améliorée.	8.2.1 Ajouter sur la liste d'envoi en cas de fermeture temporaire de rue, la corporation du transport adapté et l'ADHG.	Continu
<b>Secteur d'activité : 9) L'administration municipale</b>		
9.1 L'intégration des personnes handicapées doit être améliorée.	9.1.1 Identifier un coordonnateur concernant l'intégration des personnes handicapées.	Continu
	9.1.2 Mettre en place un comité de suivi concernant le plan d'action	Continu

**Identification, par secteur d'activité, des obstacles à l'intégration des personnes vivant un handicap et des mesures envisagées dans le but d'éliminer ces mêmes obstacles**

<b>Obstacles à l'intégration</b>	<b>Mesures envisagées</b>	<b>Échéancier</b>
9.2 L'absence de la prise en compte du concept d'accessibilité universelle dans la réalisation d'un projet de construction.	<p>visant l'intégration des personnes handicapées.</p> <p>9.2.1 Distribuer un dépliant au requérant d'un permis de construction favorisant la prise de compte de l'accessibilité universelle dans le cadre de la réalisation d'un projet.</p>	Continu
9.3 Le contenu des documents d'appels d'offres ne considère pas l'accessibilité aux personnes handicapées à l'égard de la fourniture de biens et de services.	9.3.1 Intégrer une clause précisant que la ville tient compte de l'accessibilité aux personnes handicapées dans l'acquisition des biens et des services lors des appels d'offres, lorsque cela s'avère pertinent.	Continu
9.4 Les mesures envisagées dans le plan d'action doivent être effectivement mises en œuvre.	9.4.1 Identifier pour chaque action envisagée, un responsable à savoir un directeur ou un responsable de service de la Ville et mesurer régulièrement le niveau de réalisation.	Continu

## **LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION**

Monsieur Dany Giroux, urbaniste et directeur du Service de la gestion du territoire, agira à titre de coordonnateur à la Ville de Matane pour la mise en œuvre du plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées.

Dany Giroux  
Ville de Matane  
230, avenue Saint-Jérôme  
Matane (Québec) G4W 3A2

Téléphone : 418-562-2333  
Télécopieur : 418-562-4869

Courriel : d.giroux@ville.matane.qc.ca

De plus, le comité suivant est constitué afin d'assurer le suivi quant à la mise en œuvre du plan d'action ainsi qu'à l'identification des futurs obstacles à l'intégration des personnes handicapées :

M. Dany Giroux, urbaniste  
Coordonnateur pour l'intégration des personnes handicapées

M. Jérôme Landry  
Maire

M. Mario Hamilton  
Conseiller municipal

M. Paul Dugré  
Inspecteur au Service de la gestion du territoire de la Ville de Matane

M. Marc Caron  
Directeur du Service de l'entretien du territoire de la Ville de Matane

M. Martin Gilbert  
Directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Matane

Mme Gaëtane Courcy  
Coordonnatrice de l'Association des handicapés gaspésiens (ADHG)

Le comité pourra s'adjoindre des personnes ressources requises selon les problématiques traitées.

## **CONCLUSION**

La Ville de Matane entend donc poursuivre ses efforts visant l'intégration des personnes vivant avec un handicap. La Ville consacrera les moyens et les ressources disponibles pour réaliser les actions identifiées à l'intérieur de délais réalistes, et ce, en fonction des budgets disponibles.

La mise en oeuvre de ce plan d'action permettra aux divers services composant l'organisation de développer une vision d'ensemble et commune des actions à poser.

Chaque service sera donc à même de développer des réflexes permettant d'identifier dans le futur de nouveaux obstacles à l'intégration des personnes vivant avec un handicap ainsi que les solutions s'y rattachant.